



Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 août 2019 à la salle
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 19-03

Nature et effet : Demande de reconstruction d'un garage situé au 7 rue des Tours. Le garage actuel qui est situé à moins de 3 mètres du cours d'eau. Selon l'article du règlement de zone no.196, chapitre 14.2 le bâtiment doit être construit à un minimum de 15 mètres de la rive. Mais le demandeur désire faire la construction à 8 mètres pour avoir un accès avec son véhicule et ne pas empiéter sur la fosse septique.

Identification du site concerné : Le lot 5 728 346, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon. Saint-Siméon.

Matricule : 5213 / 84 / 0978

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE DIXIÈME (10) JOUR DE DE JUILLET 2019

Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier



Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT- SIMÉON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**JE, SOUSSIGNÉ, RÉSIDANT À SAINT-SIMÉON,
CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ
L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT DES COPIES, AUX
ENDROITS SUIVANTS :**

- Bureau municipal**
- Église catholique**
- Site « Web »**

**ENTRE 10 ET 15 HEURES DE L'APRÈS-MIDI,
LE DIXIÈME (10) JOUR DE JUILLET 2019**

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT,
CE DIXIÈME (10) JOUR DE JUILLET 2019**

Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier